

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01056
Numéro SIREN : 804 666 857
Nom ou dénomination : 5D

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2021 sous le numéro de dépôt 6157

5D

- 6 AOUT 2021

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 22 rue Louis Thubeuf
76000 ROUEN
RCS de ROUEN 804.666.857



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 4 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à 14h00,

Les actionnaires de la société 5D, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, divisé en 50.000 actions de 1 euro chacune, dont le siège est situé 22 rue Louis Thubeuf à ROUEN (76000) se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 33 boulevard de l'Yser à ROUEN (76000) sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire le cas échéant.

Il résulte de cette feuille de présence que sont présents ou représentés :

- Monsieur François ROGER, propriétaire de.....10.000 actions
 - Madame Aurélie DUCHEMIN épouse DUBREUCQ, propriétaire de.....10.000 actions
 - Monsieur Nicolas BONNEVILLE, propriétaire de.....10.000 actions
 - Monsieur Laurent COGNARD, propriétaire de.....10.000 actions
 - Monsieur Erick CAUBRIERE, propriétaire de.....10.000 actions
- Représenté par Monsieur François ROGER

L'Assemblée est présidée par Monsieur François ROGER, en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 50.000 actions sur les 50.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ✓ la feuille de présence,

FR

- ✓ le rapport du Président,
- ✓ un exemplaire des statuts de la Société,
- ✓ le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et les statuts ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Lecture du rapport du Président,
- ✓ Démission d'un Directeur Général,
- ✓ (...)
- ✓ Questions diverses,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée son rapport ainsi que le projet de pacte d'associé,

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Aurélie DUBREUCQ de ses fonctions de Directeur Général notifiée à chacun des associés et à la société, et décide de ne pas procéder à son remplacement.

L'Assemblée Générale décide en outre que cette démission prend bien effet ce jour et dispense expressément Madame Aurélie DUBREUCQ de tout délai.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

(...)

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les actionnaires présents.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a smaller loop above it.